

ventre de l'enfant. Le pauvre petit est mort samedi soir sans avoir repris connaissance.

Accident. — Samedi, vers 10 heures, la femme Lehoucq, âgée de 71 ans, coiffeuse aux magasins Gémard se rendait chez le boucher, rue Colbert 200, est tombée sur le trottoir si malheureusement qu'elle s'est cassé la jambe droite.

Le docteur Gatoire a donné les premiers soins et on l'a conduit ensuite à l'hôpital, Ste Eugénie.

Insolation. — Samedi à 3 heures, un jeune homme de 16 ans, est tombé rue de Cambrai, frappé d'insolation. Il est inconnu; il était vêtu d'un pantalon noir et d'une blouse bleue chaussée de souliers à lacets.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du samedi 17 mai
Présidence de M. le conseiller DESTIECKER.
Ministère public, M. Blondek, substitut du procureur général.

1^{re} affaire. — L'assassinat de Fives

Pierre-Armand Degroote a 47 ans. Cet ouvrier demeurait à Fives-Lille.

Il est accusé d'homicide volontaire sur la personne du sieur Rousseau, avec la circonstance aggravante de préméditation.

En effet, le 19 février dernier, vers onze heures et demie du matin, un nommé Leq aperçut Jean Rousseau, marchand de poissons, se promenant dans une rue du Faubourg-de-Tournai, à Fives, et semblant y attendre quelqu'un.

Peu de temps après, Degroote survint.

Assis qu'il le vit, Rousseau fit sa blouse et s'avança vers lui en lui criant de s'arrêter.

Degroote s'arrêta. Puis il tira de sa poche un revolver et le dirigea sur Rousseau en prononçant ces paroles : « N' avance pas; sinon, tu es mort ».

Rousseau continua néanmoins à marcher vers Degroote. Il s'avança jusqu'à trois ou quatre mètres de celui-ci qui alors fit feu.

Il fut atteint à la poitrine et, après avoir chancelé près de son meurtrier qui décrocha encore deux coups de revolver, il alla tomber mort au milieu de la rue.

Leq, qui la dernière ballevait failli atteindre, arrêta immédiatement Degroote avec l'aide des voisins de la scène.

Or, l'instruction judiciaire a révélé que, quelques jours auparavant, une discussion s'était élevée entre la mère de Rousseau et Degroote, son locataire, qui refusait de payer son loyer. Degroote avait saisi la femme Rousseau à la gorge et lui aurait même fait une marque à la figure, avec les dents, comme s'il aurait voulu la mordre.

En apprenant la mort de son fils, la mère, âgée de 74 ans, avait été l'objet, Rousseau avait manifesté des intentions de vengeance et proféré des menaces contre Degroote.

Ce dernier, instruit de ces menaces, avait répondu à un témoin : « Je n'ai pas peur. Degroote m'attendra, je l'arrangerai d'une drôle de manière ».

Aussi, dans la matinée du 18 février, l'accusé était allé à Lille acheter des cartouches et de revolver avec lequel il aurait tué Rousseau.

Le jury écarter l'accusation d'assassinat et ne reconnaît Degroote coupable que d'un délit de coups et blessures.

Le jury condamne ce dernier à un an de prison.

Défenseur : M^e Desobres du barreau de Lille.

2^e affaire

Hollemaert Louis-Jules, âgé de 36 ans, employé de commerce et de banque, a été condamné par le tribunal de commerce de Lille.

Il est accusé d'avoir fraudé, en recevant de la part de son frère, des marchandises de commerce et d'usage de faux.

Le tribunal de commerce de Lille, après avoir entendu l'accusé et les témoins, a condamné le défendeur à six mois de prison et à une amende de 100 francs.

Le tribunal de commerce de Lille, après avoir entendu l'accusé et les témoins, a condamné le défendeur à six mois de prison et à une amende de 100 francs.

Le tribunal de commerce de Lille, après avoir entendu l'accusé et les témoins, a condamné le défendeur à six mois de prison et à une amende de 100 francs.

Le tribunal de commerce de Lille, après avoir entendu l'accusé et les témoins, a condamné le défendeur à six mois de prison et à une amende de 100 francs.

Le tribunal de commerce de Lille, après avoir entendu l'accusé et les témoins, a condamné le défendeur à six mois de prison et à une amende de 100 francs.

Le tribunal de commerce de Lille, après avoir entendu l'accusé et les témoins, a condamné le défendeur à six mois de prison et à une amende de 100 francs.

Le tribunal de commerce de Lille, après avoir entendu l'accusé et les témoins, a condamné le défendeur à six mois de prison et à une amende de 100 francs.

Le tribunal de commerce de Lille, après avoir entendu l'accusé et les témoins, a condamné le défendeur à six mois de prison et à une amende de 100 francs.

Le tribunal de commerce de Lille, après avoir entendu l'accusé et les témoins, a condamné le défendeur à six mois de prison et à une amende de 100 francs.

Le tribunal de commerce de Lille, après avoir entendu l'accusé et les témoins, a condamné le défendeur à six mois de prison et à une amende de 100 francs.

Le tribunal de commerce de Lille, après avoir entendu l'accusé et les témoins, a condamné le défendeur à six mois de prison et à une amende de 100 francs.

Le tribunal de commerce de Lille, après avoir entendu l'accusé et les témoins, a condamné le défendeur à six mois de prison et à une amende de 100 francs.

Le tribunal de commerce de Lille, après avoir entendu l'accusé et les témoins, a condamné le défendeur à six mois de prison et à une amende de 100 francs.

Le tribunal de commerce de Lille, après avoir entendu l'accusé et les témoins, a condamné le défendeur à six mois de prison et à une amende de 100 francs.

Le tribunal de commerce de Lille, après avoir entendu l'accusé et les témoins, a condamné le défendeur à six mois de prison et à une amende de 100 francs.

Le tribunal de commerce de Lille, après avoir entendu l'accusé et les témoins, a condamné le défendeur à six mois de prison et à une amende de 100 francs.

Le tribunal de commerce de Lille, après avoir entendu l'accusé et les témoins, a condamné le défendeur à six mois de prison et à une amende de 100 francs.

Le tribunal de commerce de Lille, après avoir entendu l'accusé et les témoins, a condamné le défendeur à six mois de prison et à une amende de 100 francs.

Le tribunal de commerce de Lille, après avoir entendu l'accusé et les témoins, a condamné le défendeur à six mois de prison et à une amende de 100 francs.

Le tribunal de commerce de Lille, après avoir entendu l'accusé et les témoins, a condamné le défendeur à six mois de prison et à une amende de 100 francs.

Le tribunal de commerce de Lille, après avoir entendu l'accusé et les témoins, a condamné le défendeur à six mois de prison et à une amende de 100 francs.

Le tribunal de commerce de Lille, après avoir entendu l'accusé et les témoins, a condamné le défendeur à six mois de prison et à une amende de 100 francs.

Le tribunal de commerce de Lille, après avoir entendu l'accusé et les témoins, a condamné le défendeur à six mois de prison et à une amende de 100 francs.

Le tribunal de commerce de Lille, après avoir entendu l'accusé et les témoins, a condamné le défendeur à six mois de prison et à une amende de 100 francs.

Le tribunal de commerce de Lille, après avoir entendu l'accusé et les témoins, a condamné le défendeur à six mois de prison et à une amende de 100 francs.

Le tribunal de commerce de Lille, après avoir entendu l'accusé et les témoins, a condamné le défendeur à six mois de prison et à une amende de 100 francs.

Le tribunal de commerce de Lille, après avoir entendu l'accusé et les témoins, a condamné le défendeur à six mois de prison et à une amende de 100 francs.

Le tribunal de commerce de Lille, après avoir entendu l'accusé et les témoins, a condamné le défendeur à six mois de prison et à une amende de 100 francs.

Le tribunal de commerce de Lille, après avoir entendu l'accusé et les témoins, a condamné le défendeur à six mois de prison et à une amende de 100 francs.

Le tribunal de commerce de Lille, après avoir entendu l'accusé et les témoins, a condamné le défendeur à six mois de prison et à une amende de 100 francs.

Le tribunal de commerce de Lille, après avoir entendu l'accusé et les témoins, a condamné le défendeur à six mois de prison et à une amende de 100 francs.

Le tribunal de commerce de Lille, après avoir entendu l'accusé et les témoins, a condamné le défendeur à six mois de prison et à une amende de 100 francs.

Le tribunal de commerce de Lille, après avoir entendu l'accusé et les témoins, a condamné le défendeur à six mois de prison et à une amende de 100 francs.

NORD

Armentières. — Conseil municipal. — La première séance publique du nouveau conseil municipal a eu lieu ce soir dimanche, à dix heures du soir dans une des salles de la mairie.

Ont été nommés :
Maire : M. Tahon Fauvel, ancien maire républicain.

Le adjoint : M. Louis Decherf, ancien adjoint républicain.

Le adjoint : M. Jules Leclerc, ancien adjoint républicain.

M. Tahon-Fauvel a remercié chaleureusement ses collaborateurs de l'avoir de nouveau choisi pour diriger les destinées de notre ville et a ajouté qu'il continuerait, comme par le passé, à suivre la voie du progrès et à donner tout son concours au développement des institutions actuelles.

Une observation digne d'être signalée, c'est que la séance n'était publique que pour quelques personnes, car de la façon dont la salle du conseil était disposée, il n'y avait aucune possibilité non seulement de voir les membres mais encore de les entendre.

Denain. — La compagnie Cal doit, dans un délai prochain, transporter à Douai et à Denain, la machine à vapeur de la gare de Denain, sur les ponts, et elle a également l'intention de transporter, dans ces deux villes, son personnel de chaudronniers et de constructeurs.

Vielsy. — Mercredi, vers midi, le sieur Ferdinand Bourdant, âgé de 30 ans, était occupé à débiter du bois dans un champ, quand il fut surpris par un individu qui se précipita sur lui, le saisit par le cou, et le jeta à terre. Le sieur Bourdant parvint à dégager la victime. Le docteur Leroy, appelé en toute hâte, constata que Bourdant avait reçu de très sérieuses contusions à la poitrine, aux bras et aux épaules. Son état est fort grave.

Onsisy. — Une femme de cette commune, Mme X..., voyait depuis quelque temps de nombreux malheurs fondre sur elle, crut qu'on lui avait jeté un sort et se rendit chez un sorcier qui se trouva à l'occasion de la déesse sur la place. Le sorcier déclara qu'il n'y avait rien de plus pressé que d'invoiter la diable et était la cause de tous ses malheurs.

M. Vanthiel monta précipitamment dans sa chambre, emporta sa femme et son enfant, et se réfugia chez un voisin, puis donna l'alarme, et put enlever une partie de son mobilier, ses fusils et sa poudre, ce qui détruit l'hypothèse d'incendie par explosion.

Les maisons incendiées et les meubles sont assurés par les Compagnies l'Angle, le Nord, le Soleil et la Paternelle. La remise et l'œuvre dépendant du chât de M. Arnout, propriétaire à Lille, ont été assurés par la Compagnie l'Angle.

Le feu couvrait encore hier soir, un poste de police est en permanence.

Lequel se poursuit.

Outterstons. — Outterstons a été le théâtre d'un acte que l'on voit trop souvent se produire de nos jours : un individu, nommé Leroy H.-L., s'est suicidé.

Depuis quelques jours, ce malheureux donnait des signes d'aliénation mentale. Vers le milieu de la semaine dernière on ne le vit plus reparaitre. Cette disparition fut remarquée. Après trois jours, dimanche, vers 9 heures du soir, deux honorables cultivateurs d'Outterstons, et le maréchal-ferrant, se dirigèrent vers le domicile de Leroy. Ils l'appelèrent par son nom, mais en vain, ils se décidèrent à enfoncer la porte : le corps du malheureux se balançait dans le coin de la chambre, le cantonnier s'était pendu aux gonds de sa porte.

Il était mort depuis longtemps.

PAS-DE-CALAIS

Noyelles-Godault. — Le 13 courant, à 8 heures du matin, au village de Noyelles-Godault, pendant que les habitants se livraient à leur occupation de déchargement des charbons, la grue dont on se servait a perdu l'équilibre et est tombée sur lui.

Il a été dégrisé et relevé par ses compagnons qui l'ont transporté à son domicile.

Ses blessures, quoique graves, ne mettent pas ses jours en danger.

Béthune. — Le pèlerinage en l'honneur de St-Job, se fera le dimanche 19 courant, à 8 heures du matin, au village de Noyelles-Godault, pendant que les habitants se livraient à leur occupation de déchargement des charbons, la grue dont on se servait a perdu l'équilibre et est tombée sur lui.

Il a été dégrisé et relevé par ses compagnons qui l'ont transporté à son domicile.

Ses blessures, quoique graves, ne mettent pas ses jours en danger.

Béthune. — Le pèlerinage en l'honneur de St-Job, se fera le dimanche 19 courant, à 8 heures du matin, au village de Noyelles-Godault, pendant que les habitants se livraient à leur occupation de déchargement des charbons, la grue dont on se servait a perdu l'équilibre et est tombée sur lui.

Il a été dégrisé et relevé par ses compagnons qui l'ont transporté à son domicile.

Ses blessures, quoique graves, ne mettent pas ses jours en danger.

Béthune. — Le pèlerinage en l'honneur de St-Job, se fera le dimanche 19 courant, à 8 heures du matin, au village de Noyelles-Godault, pendant que les habitants se livraient à leur occupation de déchargement des charbons, la grue dont on se servait a perdu l'équilibre et est tombée sur lui.

Il a été dégrisé et relevé par ses compagnons qui l'ont transporté à son domicile.

Ses blessures, quoique graves, ne mettent pas ses jours en danger.

Béthune. — Le pèlerinage en l'honneur de St-Job, se fera le dimanche 19 courant, à 8 heures du matin, au village de Noyelles-Godault, pendant que les habitants se livraient à leur occupation de déchargement des charbons, la grue dont on se servait a perdu l'équilibre et est tombée sur lui.

Il a été dégrisé et relevé par ses compagnons qui l'ont transporté à son domicile.

Ses blessures, quoique graves, ne mettent pas ses jours en danger.

Béthune. — Le pèlerinage en l'honneur de St-Job, se fera le dimanche 19 courant, à 8 heures du matin, au village de Noyelles-Godault, pendant que les habitants se livraient à leur occupation de déchargement des charbons, la grue dont on se servait a perdu l'équilibre et est tombée sur lui.

Il a été dégrisé et relevé par ses compagnons qui l'ont transporté à son domicile.

Ses blessures, quoique graves, ne mettent pas ses jours en danger.

Béthune. — Le pèlerinage en l'honneur de St-Job, se fera le dimanche 19 courant, à 8 heures du matin, au village de Noyelles-Godault, pendant que les habitants se livraient à leur occupation de déchargement des charbons, la grue dont on se servait a perdu l'équilibre et est tombée sur lui.

Il a été dégrisé et relevé par ses compagnons qui l'ont transporté à son domicile.

Ses blessures, quoique graves, ne mettent pas ses jours en danger.

Béthune. — Le pèlerinage en l'honneur de St-Job, se fera le dimanche 19 courant, à 8 heures du matin, au village de Noyelles-Godault, pendant que les habitants se livraient à leur occupation de déchargement des charbons, la grue dont on se servait a perdu l'équilibre et est tombée sur lui.

Il a été dégrisé et relevé par ses compagnons qui l'ont transporté à son domicile.

Ses blessures, quoique graves, ne mettent pas ses jours en danger.

Béthune. — Le pèlerinage en l'honneur de St-Job, se fera le dimanche 19 courant, à 8 heures du matin, au village de Noyelles-Godault, pendant que les habitants se livraient à leur occupation de déchargement des charbons, la grue dont on se servait a perdu l'équilibre et est tombée sur lui.

Il a été dégrisé et relevé par ses compagnons qui l'ont transporté à son domicile.

Ses blessures, quoique graves, ne mettent pas ses jours en danger.

Béthune. — Le pèlerinage en l'honneur de St-Job, se fera le dimanche 19 courant, à 8 heures du matin, au village de Noyelles-Godault, pendant que les habitants se livraient à leur occupation de déchargement des charbons, la grue dont on se servait a perdu l'équilibre et est tombée sur lui.

Il a été dégrisé et relevé par ses compagnons qui l'ont transporté à son domicile.

Ses blessures, quoique graves, ne mettent pas ses jours en danger.

Béthune. — Le pèlerinage en l'honneur de St-Job, se fera le dimanche 19 courant, à 8 heures du matin, au village de Noyelles-Godault, pendant que les habitants se livraient à leur occupation de déchargement des charbons, la grue dont on se servait a perdu l'équilibre et est tombée sur lui.

Il a été dégrisé et relevé par ses compagnons qui l'ont transporté à son domicile.

Ses blessures, quoique graves, ne mettent pas ses jours en danger.

Béthune. — Le pèlerinage en l'honneur de St-Job, se fera le dimanche 19 courant, à 8 heures du matin, au village de Noyelles-Godault, pendant que les habitants se livraient à leur occupation de déchargement des charbons, la grue dont on se servait a perdu l'équilibre et est tombée sur lui.

Il a été dégrisé et relevé par ses compagnons qui l'ont transporté à son domicile.

Ses blessures, quoique graves, ne mettent pas ses jours en danger.

Béthune. — Le pèlerinage en l'honneur de St-Job, se fera le dimanche 19 courant, à 8 heures du matin, au village de Noyelles-Godault, pendant que les habitants se livraient à leur occupation de déchargement des charbons, la grue dont on se servait a perdu l'équilibre et est tombée sur lui.

Il a été dégrisé et relevé par ses compagnons qui l'ont transporté à son domicile.

Ses blessures, quoique graves, ne mettent pas ses jours en danger.

Béthune. — Le pèlerinage en l'honneur de St-Job, se fera le dimanche 19 courant, à 8 heures du matin, au village de Noyelles-Godault, pendant que les habitants se livraient à leur occupation de déchargement des charbons, la grue dont on se servait a perdu l'équilibre et est tombée sur lui.

Il a été dégrisé et relevé par ses compagnons qui l'ont transporté à son domicile.

Ses blessures, quoique graves, ne mettent pas ses jours en danger.

Béthune. — Le pèlerinage en l'honneur de St-Job, se fera le dimanche 19 courant, à 8 heures du matin, au village de Noyelles-Godault, pendant que les habitants se livraient à leur occupation de déchargement des charbons, la grue dont on se servait a perdu l'équilibre et est tombée sur lui.

Il a été dégrisé et relevé par ses compagnons qui l'ont transporté à son domicile.

attelle d'un cheval. L'animal ayant reculé tout-coup, est jeté dans le canal, où le sieur Desmidt a trouvé la mort.

Boulogne. — Un naufrage dans le port. — Nous avons déjà parlé des fondations en pierres provenant d'anciens quais du port de Boulogne, que les travaux d'approfondissement ont mis à découvert au milieu du chenal.

Ces pierres énormes, ou plutôt ces quartiers de rochers ont déjà mis à mal un certain nombre de fois les deux dragues hollandaises qui croisent l'entrée du port. Hier, elles ont joué à l'aise d'elles le méchant tour de la couler bas un haut d'œil.

Une pierre d'un volume énorme s'est enfoncée entre les godets, et avant que les mécaniciens aient eu le temps d'arrêter la machine, les extrêmes du bûche de granit, qui dépassait considérablement la largeur des godets, ont heurté les parois situées de la drague et des défonçages.

En quelques minutes, l'eau pénétrant par une large brèche, envahissait toutes les caisses, et bientôt les feux, et la drague disparaissait au fond du chenal.

Les hommes qui la montaient n'eurent que le temps de sauter dans les embarcations accourues à leur secours.

Une observation digne d'être signalée, c'est que l'opération qui se faisait dans ce lieu, n'est que le passage des navires; Boulogne ne reverra pas les mauvais jours du Charles Desmidt, encombrant mémoires, chef d'œuvre de l'industrie, qui ont été effectués dans ce lieu.

Les paquebots de Folkstone ont effectué leurs mouvements avec facilité. Vers deux heures, l'Ajax a sorti sans encombre un magnifique steamer de la Rochelle, le Trézac, jaugeant 2,500 tonneaux.

Le sieur Desmidt a été arrêté, nous n'a-t-on, à la même drague à Dunkerque.

On dispose tout pour ranflouer l'une des prochaines marées, à l'aide de chalans et de chaînes de dragage, opération qui semble devoir être longue et difficile.

Société de tir aux Pigeons de Boulogne-sur-Mer. — Le tir aux Pigeons sera ouvert du 13 juillet aux 25 août, 3 jours par semaine; et un jour de concours aura lieu au moment des Courses, le 15 août.

M. Hirschler a bien voulu accorder à la Société une nouvelle subvention de 1,000 fr.

Messieurs les hôteliers ont également contribué généreusement pour la même somme.

Un exemplaire à suivre dans l'intérêt général.

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE MARIAGE. — Le 17 mai. — Clément Somers, rue des Anges, 18, et Françoise Franchomme, rue des Filatures, chez M. Desmidt. — Judith Coles, rue de la Guinguette, 22, et Marie Lemaire, rue de la Guinguette, 22. — Marie Lemaire, 25 ans, pélicier et Léonie Renard, 27 ans, pélicier. — Charles Aimeux, 16 ans, teinturier et Marie Aimeux, 16 ans, pélicier. — Adèle Desmidt, 21 ans, pélicier et Marie Desmidt, 21 ans, pélicier. — Marie Desmidt, 21 ans, pélicier et Marie Desmidt, 21 ans, pélicier.

État-civil de Tournai. — NAISSANCES DU 17 mai. — Jean Tanguy, aux Phalapiens. — Anatole Barbe, à la Marlière.

État-civil de Lille. — NAISSANCES DU 17 mai. — Dominique et Florine Florin, 25 ans, soigneur. — Félix du 17 mai, dans sa 84^e année, âgé de 6 mois, tisserand, rue Fin de la Guerre. — Catherine Haquette, 72 ans 7 mois, rue des Arches.

État-civil de Lille. — DÉCLARATIONS DE MARIAGE. — Le 17 mai. — Clément Somers, rue des Anges, 18, et Françoise Franchomme, rue des Filatures, chez M. Desmidt. — Judith Coles, rue de la Guinguette, 22, et Marie Lemaire, rue de la Guinguette, 22. — Marie Lemaire, 25 ans, pélicier et Léonie Renard, 27 ans, pélicier. — Charles Aimeux, 16 ans, teinturier et Marie Aimeux, 16 ans, pélicier. — Adèle Desmidt, 21 ans, pélicier et Marie Desmidt, 21 ans, pélicier. — Marie Desmidt, 21 ans, pélicier et Marie Desmidt, 21 ans, pélicier.

État-civil de Lille. — DÉCLARATIONS DE MARIAGE. — Le 17 mai. — Clément Somers, rue des Anges, 18, et Françoise Franchomme, rue des Filatures, chez M. Desmidt. — Judith Coles, rue de la Guinguette, 22, et Marie Lemaire, rue de la Guinguette, 22. — Marie Lemaire, 25 ans, pélicier et Léonie Renard, 27 ans, pélicier. — Charles Aimeux, 16 ans, teinturier et Marie Aimeux, 16 ans, pélicier. — Adèle Desmidt, 21 ans, pélicier et Marie Desmidt, 21 ans, pélicier. — Marie Desmidt, 21 ans, pélicier et Marie Desmidt, 21 ans, pélicier.

État-civil de Lille. — DÉCLARATIONS DE MARIAGE. — Le 17 mai. — Clément Somers, rue des Anges, 18, et Françoise Franchomme, rue des Filatures, chez M. Desmidt. — Judith Coles, rue de la Guinguette, 22, et Marie Lemaire, rue de la Guinguette, 22. — Marie Lemaire, 25 ans, pélicier et Léonie Renard, 27 ans, pélicier. — Charles Aimeux, 16 ans, teinturier et Marie Aimeux, 16 ans, pélicier. — Adèle Desmidt, 21 ans, pélicier et Marie Desmidt, 21 ans, pélicier. — Marie Desmidt, 21 ans, pélicier et Marie Desmidt, 21 ans, pélicier.

État-civil de Lille. — DÉCLARATIONS DE MARIAGE. — Le 17 mai. — Clément Somers, rue des Anges, 18, et Françoise Franchomme, rue des Filatures, chez M. Desmidt. — Judith Coles, rue de la Guinguette, 22, et Marie Lemaire, rue de la Guinguette, 22. — Marie Lemaire, 25 ans, pélicier et Léonie Renard, 27 ans, pélicier. — Charles Aimeux, 16 ans, teinturier et Marie Aimeux, 16 ans, pélicier. — Adèle Desmidt, 21 ans, pélicier et Marie Desmidt, 21 ans, pélicier. — Marie Desmidt, 21 ans, pélicier et Marie Desmidt, 21 ans, pélicier.

État-civil de Lille. — DÉCLARATIONS DE MARIAGE. — Le 17 mai. — Clément Somers, rue des Anges, 18, et Françoise Franchomme, rue des Filatures, chez M. Desmidt. — Judith Coles, rue de la Guinguette, 22, et Marie Lemaire, rue de la Guinguette, 22. — Marie Lemaire, 25 ans, pélicier et Léonie Renard, 27 ans, pélicier. — Charles Aimeux, 16 ans, teinturier et Marie Aimeux, 16 ans, pélicier. — Adèle Desmidt, 21 ans, pélicier et Marie Desmidt, 21 ans, pélicier. — Marie Desmidt, 21 ans, pélicier et Marie Desmidt, 21 ans, pélicier.

État-civil de Lille. — DÉCLARATIONS DE MARIAGE. — Le 17 mai. — Clément Somers, rue des Anges, 18, et Françoise Franchomme, rue des Filatures, chez M. Desmidt. — Judith Coles, rue de la Guinguette, 22, et Marie Lemaire, rue de la Guinguette, 22. — Marie Lemaire, 25 ans, pélicier et Léonie Renard, 27 ans, pélicier. — Charles Aimeux, 16 ans, teinturier et Marie Aimeux, 16 ans, pélicier. — Adèle Desmidt, 21 ans, pélicier et Marie Desmidt, 21 ans, pélicier. — Marie Desmidt, 21 ans, pélicier et Marie Desmidt, 21 ans, pélicier.

État-civil de Lille. — DÉCLARATIONS DE MARIAGE. — Le 17 mai. — Clément Somers, rue des Anges, 18, et Françoise Franchomme, rue des Filatures, chez M. Desmidt. — Judith Coles, rue de la Guinguette, 22, et Marie Lemaire, rue de la Guinguette, 22. — Marie Lemaire, 25 ans, pélicier et Léonie Renard, 27 ans, pélicier. — Charles Aimeux, 16 ans, teinturier et Marie Aimeux, 16 ans, pélicier. — Adèle Desmidt, 21 ans, pélicier et Marie Desmidt, 21 ans, pélicier. — Marie Desmidt, 21 ans, pélicier et Marie Desmidt, 21 ans, pélicier.

État-civil de Lille. — DÉCLARATIONS DE MARIAGE. — Le 17 mai. — Clément Somers, rue des Anges, 18, et Françoise Franchomme, rue des Filatures, chez M. Desmidt. — Judith Coles, rue de la Guinguette, 22, et Marie Lemaire, rue de la Guinguette, 22. — Marie Lemaire, 25 ans, pélicier et Léonie Renard, 27 ans, pélicier. — Charles Aimeux, 16 ans, teinturier et Marie Aimeux, 16 ans, pélicier. — Adèle Desmidt, 21 ans, pélicier et Marie Desmidt, 21 ans, pélicier. — Marie Desmidt, 21 ans, pélicier et Marie Desmidt, 21 ans, pélicier.

État-civil de Lille. — DÉCLARATIONS DE MARIAGE. — Le 17 mai. — Clément Somers, rue des Anges, 18, et Françoise Franchomme, rue des Filatures, chez M. Desmidt. — Judith Coles, rue de la Guinguette, 22, et Marie Lemaire, rue de la Guinguette, 22. — Marie Lemaire, 25 ans, pélicier et Léonie Renard, 27 ans, pélicier. — Charles Aimeux, 16 ans, teinturier et Marie Aimeux, 16 ans, pélicier. — Adèle Desmidt, 21 ans, pélicier et Marie Desmidt, 21 ans, pélicier. — Marie Desmidt, 21 ans, pélicier et Marie Desmidt, 21 ans, pélicier.

État-civil de Lille. — DÉCLARATIONS DE MARIAGE. — Le 17 mai. — Clément Somers, rue